



# LA QUINZAINÉ UNIVERSITAIRE

LE MAGAZINE MENSUEL DU **snalc**  
FCF

**SPÉCIAL  
PROMOTIONS  
L'ASCENSION  
AU MÉRITE**



*Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.*



# LA QUINZAINE UNIVERSITAIRE

#1388 - JANVIER 2016

## 04 PÉDAGOGIE

- 04 JE ME FORME, TU ME DÉFORMES, ELLE RÉFORME...
- 05 UNE JOURNÉE AU PAYS DE L'EMC : DE UBU ROI À STAR WARS
- 06 DU COLLÈGE AU LYCÉE, TOUT EN DOULEUR...
- 07 PROGRAMMES : LA CUISINE DU LATIN (À LA GRECQUE)

## 08 VIE SYNDICALE

- 08 ÉTAT D'URGENCE LAÏQUE : DES SOLUTIONS POUR L'ÉCOLE ?
- 09 CHOSES VUES : NOTRE MINISTRE À UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE

## 10 GESTION DES PERSONNELS

- 10 SPÉCIAL PROMOTIONS 2015 HORS CLASSES, CLASSES EXCEPTIONNELLES, LISTES D'APTITUDE, INTÉGRATIONS

ACCÈS AUX CORPS DES CERTIFIÉS ET DES PROFESSEURS D'EPS PAR LISTE D'APTITUDE, DÉCRETS 72 ET 80

- 12 HORS CLASSE DES AGRÉGÉS
- 13 HORS CLASSE DES CERTIFIÉS, PROFESSEURS D'EPS, PLP, CPE
- 14 ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS
- 15 ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT D'EPS
- 16 INSPECTION DES ENSEIGNANTS DANS LE PREMIER DEGRÉ

## 17 BULLETIN D'ADHÉSION

## 19 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES



www.snalc.fr

SNALC - 4, rue de Trévise - 75009 PARIS  
Tél. : 01.47.70.00.55

Directeur de la publication et Responsable publicité : **François PORTZER**  
Rédacteur en chef : **Marie-Hélène PIQUEMAL**  
Tél : 06.16.33.48.82 - mh.piquemal@snalc.fr  
Mise en page : **DSCG**

Imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beaugerard s.a.**(61),  
labellisée **Imprim'Vert**, certifiée **PEFC** - Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2016  
CP 1020 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14 € - Abonnement 1 an 125 €

# NE L'OUBLIEZ PAS !



Groupes de travail sur la vérification des vœux et barèmes des candidats au mouvement inter académique relevant de la 29<sup>ème</sup> base :



**CPE** : 18 janvier ; **P. EPS** : 19 janvier ; **PLP** : 20 janvier ; **Certifiés et agrégés** : 22 janvier.



21 janvier : **CAPN de révision de note des PRAG.**



Du 1 au 4 février : Tenue au Ministère des groupes de travail sur le mouvement spécifique national (CPGE, CSTS, chefs de travaux, sections internationales etc).



16 février : **CAPN d'avancement d'échelon des professeurs de chaire supérieure.**



16, 17 et 18 février : **CAPN d'avancement d'échelon des professeurs agrégés.**



Du 4 au 27 janvier : saisie sur *i-Prof* des candidatures pour l'accès par liste d'aptitude au corps des agrégés, des certifiés et des P. EPS.



Du 2 au 10 mars : tenue au ministère des commissions du mouvement inter (CAPN et FMPN).



A partir du 14 mars (dates variables selon les académies et pour 2 à 3 semaines) : saisie sur *SIAM* des vœux pour la phase intra académique.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# ÉVALUATION : LA NOTE SUR 20 DÉCHUE

**L**e SNALC-FGAF a constaté la parution des textes sur l'évaluation à l'école et au collège, contre lesquels il avait voté en Conseil Supérieur de l'Éducation.

**Ces textes consacrent officiellement la disparition des notes sur 20 à l'école primaire, contrairement à ce qu'avait annoncé la ministre, qui n'en est plus à un mensonge près.** Les notes sur 20 par discipline disparaissent également du diplôme national du brevet, où elles sont remplacées par un positionnement de 1 à 4 sur les huit domaines du socle commun, aussi flous qu'illISIBLES. **Le nouveau brevet sera encore plus compliqué et dépourvu de sens que l'ancien.**

Le SNALC dénonce également l'absurdité du nouveau « livret scolaire de la scolarité obligatoire » et de ses « bilans périodiques » (comprenez « bulletins »), qui demanderont un temps fou

pour être remplis et seront illisibles pour la plupart des parents d'élèves.

En cette année 2016, le SNALC exige un inflexible net de la politique éducative du gouvernement. **Cela passe par l'abrogation de la réforme du collège et de ses satellites, dont cette réforme de l'évaluation.** Les personnels en ont assez de ces pseudo-réformes idéologiques qui ont systématiquement des impacts négatifs sur leurs conditions de travail et sur la qualité de l'enseignement dispensé.

**Le SNALC appelle donc les collègues à se mettre massivement en grève le 26 janvier prochain.** ■

**Contact : Jean-Rémi GIRARD**  
vice-président du SNALC-FGAF  
E.mail : girardsnalc@yahoo.fr

# TOUS EN GRÈVE LE 26 JANVIER !



**A** lors qu'une nouvelle année s'annonce, que l'on espère plus paisible que la précédente, les médias ne manquent pas de faire le bilan de l'année écoulée : surprise, l'opposition massive des professeurs à la réforme du collège est passée à la trappe... Fruit du hasard ou d'une actualité trop riche ? Pas tout à fait : **c'est le résultat d'une campagne savamment orchestrée par le Ministère et obligeamment relayée par des syndicats très minoritaires chez les professeurs du secondaire, qui vise à faire croire à l'opinion publique que la réforme du collège est entérinée, qu'elle passera coûte que coûte et que les enseignants l'approuvent !**

**Il est donc temps, le 26 janvier prochain, pour contrer ce tissu de mensonges, d'affirmer partout, dans le cadre de l'intersyndicale, par la grève et la manifestation, notre ferme opposition à cette réforme néfaste !** Certes, d'aucuns peuvent considérer qu'ils ne seront pas concernés, pour découvrir d'ici quelques semaines que leur poste est supprimé et qu'au mieux ils seront contraints à faire un complément de service dieu sait où... D'autres s'imaginent que la réforme n'impactera pas leur travail au quotidien : c'est oublier qu'ils verront immanquablement leurs heures de cours fondre au profit de dispositifs fumeux ! Rappelons enfin que cette réforme est mauvaise dans son ensemble, pour les personnels comme pour les élèves : elle compliquera la vie des premiers (chefs d'établissement, TZR, stagiaires, contractuels... personne ne sera épargné) et dégradera la qualité de l'enseignement offert aux seconds.

Les collègues du primaire comme des lycées seront également impactés par cette réforme : les professeurs des écoles, qui doivent déjà subir une inopérante et inutile réforme des rythmes scolaires, parce qu'ils sont désormais en liaison directe avec ce qui se passe en sixième, les professeurs de lycée parce qu'il serait bien naïf de croire que des dispositifs disparus du collège, tels les classes européennes, seront maintenus en lycée.

Bien sûr, le SNALC sait que la grève n'est pas la seule riposte possible : il l'a prouvé en diffusant massivement des propositions concrètes pour abroger la réforme via la répartition de la dotation horaire. Mais c'est malheureusement le seul indicateur auquel les médias et l'opinion publique sont sensibles : **à leurs yeux, faute d'une mobilisation massive le 26, la réforme sera considérée comme validée par la profession... Alors le 26, nous comptons sur vous tout en vous souhaitant une excellente année 2016.** ■

*Le Président national,  
François PORTZER  
le 15 janvier 2016*



## JE ME FORME, TU ME DÉFORMES, ELLE RÉFORME...

Par **Jean-Rémi GIRARD**, vice-président du SNALC-FGAF.

**On aurait envie de poser la question de manière directe : « pourquoi la formation dans l'Éducation nationale est-elle aussi nulle ? » C'est excessif ? Certainement. Injuste ? Oui, pour nombre de formateurs et d'inspecteurs. Et pourtant, c'est ce que vivent nos collègues.**

**Q**ue ce soit dans les IUFM — pardon ! Dans les ESPE — à l'ESEN (haut lieu de la formation des cadres de l'Éducation nationale), dans les futures formations sur nos programmes ou dans les « formations » à la réforme du collège (mais on a connu les mêmes sur le lycée), un constat, hautement partagé par les collègues : la formation, c'est généralement pourri. Alors oui, parfois, dans les méandres du PAF, on tombe sur un chouette stage (quand il n'est pas supprimé in extremis) animé par des gens compétents, motivés et efficaces, et on respire. C'est pour mieux repartir en apnée dans les formations institutionnelles, **vous savez, celles qui vomissent du diaporama, qui « n'ont pas de réponse à vos questions mais elles vont demander », qui partagent les délires les plus invraisemblables et les érigent comme modèles, ou bien encore qui vous collent en atelier pendant la moitié du temps.**

À ce titre, l'année scolaire 2015/2016 est riche en objets non identifiés qui prétendent au titre de « formations » ou d'« animations ». On y parle de programmes « soclés » et « cyclés », « curriculaires » et

« spirales ». Pour montrer comment mettre en œuvre les fameux enseignements interdisciplinaires, on s'y demande si Madame Bovary mangeait équilibré. On y propose de la compétence transversale en faisant faire des « antisèches ». **Bref, on y met tout, son contraire, n'importe quoi et un raton-laveur.** Académique, le raton-laveur, voire de bassin, car tel animal rouennais ne serait pas accepté à Toulouse, preuve s'il en est du terrible manque de cadrage national de la chose.

L'organisation n'est pas en reste. Une animation académique sur les nouveaux programmes de français — vous savez, ceux qui changent l'an prochain, sur tous les niveaux en même temps ? On n'y convie

**...QUANT À LA RÉFORME DU COLLÈGE, ELLE EST RÉGULIÈREMENT EXPLIQUÉE PAR DES INSPECTEURS DONT LA DISCIPLINE N'EST ENSEIGNÉE QU'AU LYCÉE : ON SENT L'EXPERTISE DE TERRAIN...**

que deux professeurs par collège et par journée — les autres se débrouilleront. En revanche, on invite un professeur par lycée au nom de la « continuité pédagogique ». Et on lie la sauce avec un atroce diaporama sorti des pires cauchemars de Kafka. Le tout sur deux mercredis, afin de vraiment vous pourrir la vie ! **Quant à la réforme du collège, elle est régulière-**

**ment expliquée par des inspecteurs dont la discipline n'est enseignée qu'au lycée : on sent l'expertise de terrain...**

C'est d'ailleurs l'un des problèmes majeurs : les budgets de la formation étant ce qu'ils sont, c'est-à-dire souvent pas grand chose, les intervenants extérieurs spécialistes sont les premiers remerciés. **À la place, on propose des formateurs couteau-suisse, mais dont toutes les lames sont émoussées. Or c'est de la foutaise.** Le modèle de formation diaporama/ateliers/questions-sans-réponses a toujours été nul, que ce soit en formation initiale ou en formation continue. Il semble pourtant qu'il perdure.

**C'est pourquoi le SNALC demande depuis longtemps que la formation professionnelle soit... professionnelle.** Sérieuse. Efficace. Scientifique et non idéologique. Si elle est obligatoire, sur le temps de service, comme c'est prévu dans les textes. Assurée enfin par des formateurs dont la sélection ne relève pas du fait du prince. De ce point de vue, la création d'une certification pour les formateurs, si elle va (légèrement) dans le bon sens, n'empêchera malheureusement pas que les délires continuent. **Et que les formateurs en soient d'ailleurs les premières victimes, à devoir choisir entre assumer une commande institutionnelle de mauvaise qualité ou tout quitter. ■**



# UNE JOURNÉE AU PAYS DE L'EMC : DE UBU ROI À STAR WARS

Par **Vincent FARINACCI**, Membre du Bureau académique du SNALC de Clermont-Ferrand, élu au CTD de l'Allier.

**Des programmes parus dans l'été pour un enseignement qui débute au premier septembre sans manuel. Une «formation» qui arrive 3 mois après la rentrée et nous fait penser «mieux vaut tard que jamais». Sauf que...**

**C**a y est, le café est bu, l'IPR est là, on commence. Professionnel, dynamique, direct («le brevet ne sert à rien»), il nous vend sa marchandise sans état d'âme. A grand coup de projections numériques actives, il fait son show. Il nous parle de vivre ensemble, insiste sur le point 5 (mise en activité des élèves, pédagogie de projet, pédagogie coopérative...) et le point 8 (sortir de la classe, aller vers les autres disciplines, travailler en groupe...). Il nous parle d'évaluation de connaissances et de compétences dans des activités personnelles et collectives. Bref, on s'y attendait, il reste dans le dogme du pédagogiquement correct.

Puis on passe au fondement de l'EMC. Ce n'est pas de l'éducation civique, pas plus de la morale (diantre non). Nous n'avons pas à dire le bien, le mal, mais à mettre en place une culture morale... Et on aborde les bases de l'EMC : trois piliers (Valeurs, Savoirs et Pratiques) et quatre domaines. Là, un magnifique graphique apparaît !

Les trois piliers et les quatre domaines doivent impérativement se recouper à chaque chapitre sinon vous ne faites plus de l'EMC. La programmation doit être construite au niveau de l'établissement exclusivement. Après nous avoir dit que la liberté pédagogique s'exerçait sur la programmation, finalement les pratiques pédagogiques nous sont imposées par le programme (coopération, travail en groupe, mise en activité des élèves etc.). C'est le père Ubu qui fait de la pédagogie !

Ensuite, deux collègues formateurs nous présentent leurs projets en exemples : l'un sur une course solidaire au profit d'une association humanitaire, l'autre sur une

exposition sur le jugement des criminels de guerre. Du bon boulot si on admet d'y consacrer la moitié des heures de cours, sans parler du travail préparatoire et des rencontres de concertations avec les collègues. Côté profit éducatif des élèves, chacun jugera.

Après la pause de midi, le travail reprend en groupe sous la surveillance d'un collègue formateur. Je dois plancher avec trois collègues sur la programmation au cycle 3 (CM1-CM2-6<sup>ème</sup>). On se regarde, on regarde la feuille du programme et on se regarde encore. Puis la révélation vient d'une collègue du groupe qui soupire un «*que la force soit avec nous !*» Et l'illumination fut !

Bon sang, mais bien sûr, l'EMC, c'est la quête de Star Wars. Réfléchissons, ces piliers et ces domaines qui doivent interagir et se croiser, la sensibilité avec la pratique, le jugement et l'engagement. Mais oui, nous sommes sur Dagobah et un petit bonhomme vert parlant bizarrement nous initie à maîtriser un élément nouveau : la force !

Tout s'éclaire, voilà notre projet : guider nos jeunes padawans vers la maîtrise de la culture morale par la pratique de la force. Les objets d'enseignements (on ne dit plus notions, c'est ringard) s'intègrent superbement :

- les différentes dimensions de l'égalité à travers la relation R2D2-C6P0,
- les différentes formes de discriminations avec la relation Chewbaka/Han Solo/Jabba le Hutt ou bien Jabba le Hutt/princesse Leïa,
- la responsabilité individuelle et collectives face au risque majeure avec le duel face à l'étoile noire (là, le collègue de techno devra faire fort) ;
- L'identité personnelle, l'identité légale Dark Vador – Luc Skywalker («*je suis ton père*»).

C'est alors qu'une autre collègue nous ramène brutalement à la réalité : «*bon, ben on va prendre ce qu'on faisait l'an dernier et le mettre dans les domaines et basta !*» Tout le monde acquiesce gravement. La raison l'emporte sur le rêve. Adieu Luc, Leïa, Jabba, R2D2... ■

## LA CULTURE MORALE ET CIVIQUE COMPORTE QUATRE DIMENSIONS, LIÉES ENTRE ELLES

### “UNE DIMENSION SENSIBLE”

#### Objectifs de formation :

1. Identifier et exprimer en régulant ses émotions et ses sentiments.
2. S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.
3. Se sentir membre d'une collectivité.

**LA SENSIBILITÉ :**  
Soi et les autres

**LA DROIT ET LA RÈGLE :**  
Des principes pour vivre avec les autres

### “UNE DIMENSION NORMATIVE”

#### Objectifs de formation :

1. Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.
2. Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques.

### “UNE DIMENSION PRATIQUE”

#### Objectifs de formation :

1. S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement.
2. Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.

**L'ENGAGEMENT :**  
Agir individuellement et collectivement

**LE JUGEMENT :**  
Penser par soi-même et avec les autres

### “UNE DIMENSION COGNITIVE”

#### Objectifs de formation :

1. Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat.
2. Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

# DU COLLÈGE AU LYCÉE, TOUT EN DOULEUR...

Par **Alice EISSEN**, Secrétaire nationale à la Pédagogie.

**Le bilan de la réforme des lycées porte déjà toutes les promesses du néant à venir. Lors de la réunion du 9 décembre dernier, il était question de la transition école-collège, des passerelles en cours de formation, ainsi que des enseignements d'exploration et de l'accompagnement personnalisé (voir QU précédente).**

**A**ttardons-nous sur la problématique du passage collège-lycée, qui est fort intéressante. Tout part de l'orientation en fin de collège. Entre la pression exercée par nombre de parents et par l'institution, trop d'élèves qui n'ont rien à y faire passent en seconde générale. Côté parents, malgré l'énergie déployée par les professeurs principaux de 3<sup>ème</sup> (appuyés quand c'est possible par les conseillers d'orientation psychologues) pour faire construire à chaque élève une orientation choisie et non subie, **mais en accord avec leurs possibilités**, la tâche est ardue pour contrer des préjugés qui ont la vie dure.

**Du côté institutionnel, on aurait plutôt tendance à nous enfoncer la tête sous l'eau, tendre une main secourable étant visiblement hors de question.** Cela se traduit par un passage en seconde générale et technologique malgré l'avis défavorable du conseil de classe via un entretien avec le chef d'établissement, la commission d'appel ou rien du tout (certains élèves de seconde sont non titulaires du brevet et ont eu un avis défavorable au passage). Dans des zones test, l'institution a

même poussé le vice jusqu'à laisser le « dernier mot aux parents ». Les effectifs de seconde générale grimpent alors étonnamment en flèche.

Tout cela sans compter des slogans tels que « ayez de l'ambition pour vos élèves » que l'on martèle aux oreilles des professeurs de collège et des DASEN. Ces der-



© iStock - JacquesPALUT

niers ne se cachent d'ailleurs plus d'avoir des objectifs de passage en seconde GT.

**Ce n'est plus l'élève qui est au centre du système, mais la statistique !**

**Les équipes de lycée se retrouvent donc à gérer une hétérogénéité croissante en seconde** et subissent une forte pression pour minimiser les redoublements. Alors on jongle avec les réorientations (qui expliquent l'âge plus avancé dans les filières professionnelles notamment) et on abaisse le niveau général pour

**LES ÉQUIPES DE LYCÉE SE RETROUVENT DONC À GÉRER UNE HÉTÉROGÉNÉITÉ CROISSANTE EN SECONDE ET SUBISSENT UNE FORTE PRESSION POUR MINIMISER LES REDOUBLEMENTS.**

faire passer des élèves qui n'ont pourtant pas les capacités requises. On nous fait comprendre qu'il faut être plus gentil — pardon, plus « bienveillant » ! — dans notre notation. **Finalement, les problèmes d'orientation de la 3<sup>ème</sup> d'hier pèsent désormais de plus en plus sur la seconde d'aujourd'hui et être profes-**

**seur principal de ce niveau est devenu un sacerdoce.**

Autant vous dire que les enseignements d'exploration censés rééquilibrer les filières, on en rigole. Et comme nous aimons mettre les pieds dans le plat au SNALC, nous avons posé le problème que tout le monde a soigneusement évité lors de cette réunion : pourquoi tant d'élèves veulent-ils aller en S ? Nous y avons aussi répondu : parce que c'est la seule filière qui ouvre toutes les portes du post-bac. Amusant de constater le silence approbateur dans cette salle pleine de représentants des corps d'inspection, du ministère, d'organisations syndicales d'enseignants, de chefs d'établissement et d'inspecteurs. Alors pourquoi l'institution, les syndicats majoritaires des inspecteurs et des chefs d'établissement (et leur pendant enseignant) s'accrochent-ils aux enseignements d'exploration comme une moule à son rocher ? Parce que c'est le lieu privilégié pour imposer l'interdisciplinarité, la pédagogie de projet et la suppression des notes. **Même si ça ne marche pas... ■**

# PROGRAMMES : LA CUISINE DU LATIN (À LA GRECQUE)

Par **Jean-Rémi GIRARD**, vice-président du SNALC-FGAF.

**Mieux vaut tard que jamais ? Les projets de programmes pour l'«enseignement de complément langues et cultures de l'Antiquité» (comprenez l'option latin et l'option grec ancien) sont enfin là. Le SNALC a été reçu par le conseil supérieur des programmes et la DGESCO<sup>1</sup>. Comme prévu, ce ne sera pas «le latin pour tous».**

**N** IHILO NOVI SUB SOLE ?  
Concernant les programmes eux-mêmes, les choses ont été mieux faites que d'habitude : une entrevue bilatérale avec le conseil supérieur des programmes, dans laquelle nos interlocuteurs maîtrisaient le sujet (ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé), un rendez-vous avec la DGESCO : **on a finalement passé autant de temps sur le latin et le grec que sur l'ensemble des autres programmes du CP à la 3<sup>e</sup>.**

Les programmes en eux-mêmes sont un abrégé des programmes actuels (diminution des horaires aidant). La grammaire (non nommée ainsi, mais bien présente) demeure, quand bien même elle sera difficile à traiter dans le temps imparti. L'on conserve également de nombreux aspects culturels et civilisationnels. Grand absent : le lexique, à peine effleuré au détour d'une phrase. En résumé, ces programmes conservent les qualités et les défauts des précédents, tout en pâtissant d'une perte horaire douloureuse. Le SNALC a bien veillé à ce que les niveaux 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>

figurent dans le texte, afin que, dans le cas où la réforme du collège s'appliquerait, les professeurs puissent s'appuyer sur leur programme afin de demander un horaire dès la 5<sup>e</sup>. Une phrase permet également de sortir du dogme du «tout authentique» et de recourir à des textes «fabriqués» pour des raisons pédagogiques.

## QUOUSQUE TANDEM ABUTERE...

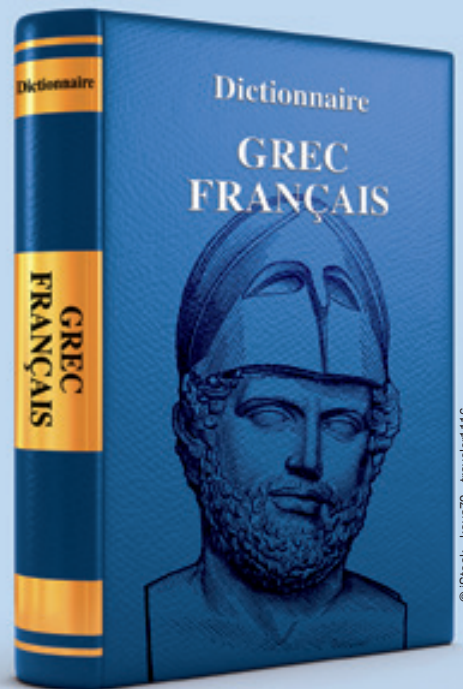
Si ce programme n'est pas indigne (sans être formidable non plus), les conditions de son enseignement, elles, le sont. La ministre a eu beau déclamer sur tous les tons qu'il y aurait du latin pour tous les élèves et non plus simplement pour une élite (les professeurs de lettres classiques ont apprécié l'image

d'Épinal à sa juste valeur), on s'est vite rendu compte que le roi était nu.

La réforme du collège n'offre en effet pas le début du commencement de quoi que ce soit de cet ordre, mais bien **une réduction de l'horaire d'option, et une totale absence de garantie de l'existence même de cette option**, puisqu'elle doit être négociée localement sur la «marge horaire». Quant aux EPI supposés travailler quelque part entre la 5<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> la culture antique à partir de programmes d'Histoire ne traitant pas de l'Antiquité, et la langue sous le prisme unique et réducteur de l'étymologie, on a compris que c'était du vent.

## Ἄνδρά μοι ἔννεπε, Μοῦσα?...

Le SNALC a obtenu de nombreuses modifications afin de conférer toute la portée humaniste possible à ces programmes. Nous avons obtenu un réel attendu de traduction en grec (il n'y en avait pas), sous la forme «traduire des phrases simples». Le lexique pourra être enseigné par déclinaison et non uniquement par champs lexicaux. Nous avons également obtenu que certains thèmes soient retouchés et

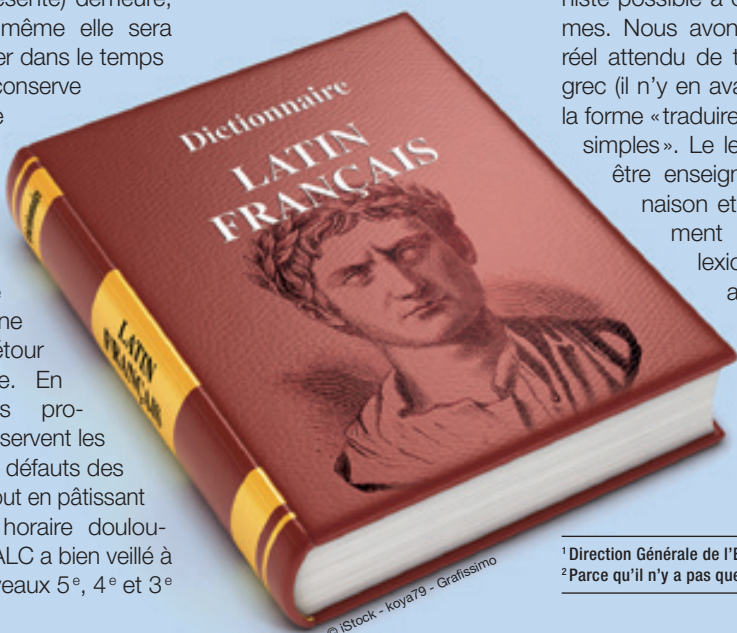


© iStock - koyaz9 - travelen116

d'autres ajoutés afin d'obtenir une meilleure cohérence d'ensemble.

Enfin, la demande que nous avons faite de documents d'accompagnement permettant de retrouver auteurs et œuvres (qui figuraient jusqu'à présent, à titre indicatif, dans les programmes) a été entendue : **on ne videra pas latin et grec de leur haut contenu culturel**. Nous avons demandé (avec succès) que l'accent soit mis, dans ces documents, sur certains points trop peu présents dans les programmes, comme la mythologie ou certains domaines culturels (médecine, magie...), qui intéressent beaucoup les élèves. Grâce au SNALC, la question du lexique sera également centrale dans ces documents.

**Il ne reste plus qu'à abroger la réforme du collège à l'aide de notre cheval de Troie afin de pouvoir enseigner dans des conditions correctes le latin et le grec, au plus grand nombre possible d'élèves.** ■



© iStock - koyaz9 - Grafissimo

<sup>1</sup> Direction Générale de l'Enseignement SCOLAIRE

<sup>2</sup> Parce qu'il n'y a pas que le latin ! (« Ô Muse, raconte-moi l'homme... »)

# ÉTAT D'URGENCE LAÏQUE : DES SOLUTIONS POUR L'ÉCOLE ?

Par **Albert-Jean MOUGIN**, vice-président du SNALC-FGAF.

**Nous sommes en janvier, janvier 2015. En réponse aux attentats islamistes, le ministère vient de prendre des décisions fermes, et mobilise l'École pour les Valeurs de la République et la république pour l'École. Cinq engagements majeurs : renforcer la transmission de nos valeurs, rétablir l'autorité des maîtres, rétablir des rites républicains, développer un enseignement laïque du fait religieux, et condition sine qua non : engager le chantier prioritaire de la maîtrise de la langue française.**

**L**e 21, le Président de la République présente ses vœux au monde éducatif annonce « l'acte II de la refondation de l'École » et confie aux ministres responsables l'exécution de la mission historique qu'il constitue<sup>1</sup>.

**Un an après, s'interroger sur les solutions réelles à apporter, ce sera identifier trois formes de schizophrénie publique, puis envisager d'y répondre.**

## I. SCHIZOPHRÉNIE, ACTE I : VERBA, NON RES !

Chaque jour nous constatons que la mission n'a pas été accomplie, par dilution des programmes d'enseignement moral et civique, omission d'un enseignement du fait religieux, abstention devant les atteintes au principe de laïcité. Nous sommes ainsi allés d'un massacre l'autre, de ces 7 et 9 janvier au 13 novembre, sans que rien ne se passe. Le discours, comme un astre mort revient au calendrier de 2016. Les vœux de la ministre rappellent nos deuils et proposent les mêmes réponses<sup>2</sup>. Rejouer l'acte II ? On perd la raison à tenir un discours que ne tiennent pas les actes.

## II. SCHIZOPHRÉNIE, ACTE II : L'ÉCOLE DU DÉNI.

Toute l'énergie réformatrice affichée s'est perdue dans la réforme du primaire et du collège. L'École de la DEGESCO et du cabinet se projette en 2016 dans un futur qui n'existe plus. Contre l'avis de la majorité de ceux qui la servent, cette hiérarchie poursuit la politique d'avant-hier et pré-

pare, frénétique, un avenir révolu, tentant de sanctionner tout opposant. On ne brûle pas ce que l'on a adoré. Si le discours récite des réponses attendues, la réforme qui ne refonde plus rien mais liquide beaucoup, persévère dans l'ignorance du réel. En septembre 2014, politologue spécialiste de l'orient, Mathieu Guidère<sup>3</sup> établissait un lien direct entre l'effondrement du niveau du système français d'éducation publique et la dérive des néo-djihadistes. Mal et peu instruits, même si formés, sans repères, ils se sont livrés aux recruteurs des fanatismes religieux. La réforme du jour propose d'Instruire encore moins. Tout est dit.

Dans son même discours du 21 janvier 2015, François Hollande rappelait que **« dans trente ans nous serons le pays le plus peuplé d'Europe. Le 7 novembre, devant le Congrès réuni à Versailles, il annonçait « Nous sommes en guerre », pour longtemps. Il est alors stupéfiant que la conjonction de ces deux réalités n'affecte pas le débat sur l'École, précisément en chantier béant dans le même temps ! Penser l'instruction publique, penser la formation civique et laïque des Français à venir sans la nommer, c'est faire durer ce dangereux « fractionnement de l'esprit », c'est ne pas s'interroger sur ce que seront ces Français de demain, ou le feindre !**

## III. SCHIZOPHRÉNIE, ACTE III : UN PATRIOTISME DÉLÉGUÉ.

A nouveau, la cour des Invalides accueille l'hommage de la Patrie à des soldats tom-

bés pour défendre ses valeurs, comme le disent les discours, ou à des victimes civiles d'attentats transformés en héros. **Volontaires morts au combat et victimes ainsi enrôlées assument le symbole d'un engagement civique absolu dont l'École ne dit rien ? Si la guerre existe et que nos valeurs existent, il faut apprendre à les défendre. Si.**

### Choisir :

Ne varier, le SNALC réclame l'application stricte de la loi du 15 mars 2004, des textes qui en ont procédé, et son extension à l'espace universitaire.

Convaincu de la nécessité **de l'enseignement laïque du fait religieux, il exige sa formalisation.** Il rappelle que, hérités de son histoire, les enseignements religieux en Alsace-Moselle devenus enseignements de religions, constituent un modèle.

Conscient que l'on ne peut tenir un discours de défense nationale sans l'inscrire dans nos enseignements, il veut **une mise en œuvre effective de l'éducation à la défense**, à ce jour trop souvent confidentielle et parfois contestée.

Nous nous proposerons ultérieurement de traiter chacun de ces aspects. Redisons encore que persévérer dans le modèle scolaire que les réformes successives du lycée et du collège ont confirmé condamnerait tout espoir de sortir de l'illusion. ■

<sup>1</sup> <http://www.education.gouv.fr/cid85640/voeux-du-president-de-la-republique-au-monde-educatif-pour-l-annee-2015.html>

<sup>2</sup> <http://www.education.gouv.fr/cid97036/najat-vallaud-belkacem-vous-presente-ses-meilleurs-v%C5%93ux-pour-annee-2016.html>

<sup>3</sup> <https://theconversation.com/a-very-french-jihad-hundreds-head-to-syria-and-paris-fears-their-return-2607>



# CHOSSES VUES : NOTRE MINISTRE À UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE

Par **Alice EISSEN**, secrétaire nationale à la pédagogie et **Albert-Jean MOUGIN**, vice-président du SNALC-FGAF.

**Dans le cadre de la COP 21, le SNALC a assisté le 04 décembre dernier, à la conférence de presse tenue au Bourget par les ministres de l'Éducation nationale français, marocain et gabonais, sous la présidence conjointe de mesdames la Présidente de l'UNESCO et la ministre de l'environnement française. Dans le cadre du « thematic day » (sic) «Éducation au développement durable», son objet était de témoigner de la façon dont les différents pays font entrer la sensibilisation à l'environnement dans les programmes et les pratiques éducatifs.**

**S**ervice d'ordre maximal pour réussir à pénétrer l'environnement démontable qui abritait la COP 21, mais accueil discret et très aimable, on arrive dans l'espace destiné à la conférence, organisée à l'invitation de la ministre française de l'Éducation nationale. C'est la ministre elle-même qui ouvre le bal. Prise de parole efficace fondée sur la lecture d'un texte qu'on avait bien construit. De belles paroles par lesquelles nous avons appris que l'éducation au développement durable avait été accentuée en 2015. Bizarre, rien vu ni entendu à ce sujet... L'explication nous sera ensuite donnée. Dans une seconde partie de la réunion, interviendront des « acteurs de terrain » de différents pays présents. Si Québec, Japon et Finlande présentèrent des exemples concrets de pratiques de classe, parlant au nom de la DGESCO française, sa directrice générale, Florence Robine annonça que le ministère avait créé des postes de délégué académique dans tous les rectorats. Nous étions édifiés.

C'est ensuite la grande dame de ces journées, Ségolène Royal qui parle, improvisant avec la hauteur de vue qui sied aux grands. Notre ministre à nous, écoute sagement l'intervention de grande

sœur. Mais grande sœur quitte malheureusement la salle juste après. Notre ministre n'a donc plus ni chaperon, ni statue du commandeur.

Effacement lorsqu'on assiste aux prises de paroles des trois intervenants suivants : **NVB, visiblement indifférente aux formes sans doute dépassées du respect, se comporte bien davantage comme une moderne élève de 4<sup>ème</sup>** ayant terminé son exposé oral, dans un établissement où les téléphones portables, outils pédagogique éminents, seraient autorisés en classe. La tête appuyée sur sa main, elle

pianote sur le clavier tactile, en souriant depuis la tribune, riant même parfois de ce qu'elle y lit. Puis, saisie d'un brusque éclair de lucidité quant à sa position, elle relève la tête et fait semblant d'écouter en acquiesçant à on-ne-sait quoi en regardant l'orateur, Rachid Belmokhtar, ministre marocain de l'éducation nationale. Néanmoins l'accalmie est de courte durée, **le téléphone et ce qui s'y voit sont résolument bien plus passionnants. A cet instant, ils le sont notamment plus que les propos de Florentin Moussavou, ministre gabonais et vice-président de la**

Conférence des ministres des Etats et gouvernements de la Francophonie. La CONFEMEN, il est vrai, est sans doute un peu «out». Créée en 1960 elle est la plus ancienne institution francophone présente en ce «thematic day». Peu de chose, sans doute.

**C'est plus qu'un sentiment de gêne qui nous a envahis. Nous ne fûmes d'ailleurs pas les seuls choqués, au vu des remarques qui ont fusé autour de nous, parmi un public de journalistes internationaux.**

Quelle leçon de bienséance ! Quand on voit le degré d'indulgence exigé des professeurs vis à vis des élèves et de certains parents, on se dit que ces parents et élèves ont dû être à pareille école. N'est-ce pas la preuve qu'il faut changer l'école ? ■



# SPÉCIAL PROMOTIONS 2015

## HORS CLASSES, CLASSES EXCEPTIONNELLES, LISTES D'APTITUDE, INTÉGRATIONS

Par **Toufic KAYAL**, Secrétaire national à la Gestion des Personnels.

- Les listes d'aptitude sont établies annuellement. Pour les promotions demandant encore candidature, les collègues non nommés en 2015 doivent à nouveau faire cet acte de candidature et redéposer l'intégralité des justificatifs (titres, etc.).
- Candidatures à saisir entre le **4 et le 27 janvier 2016** pour les Listes d'Aptitude et d'Intégration AE/PEGC/Chargés d'Enseignement d'EPS.
- Saisie des candidatures via Internet au travers du portail de services *i-Prof*.
- Hors-Classes Agrégés, Certifiés, PLP, Professeurs d'EPS, CPE et Classes Exceptionnelles et Hors-classes Chargés d'Enseignement d'EPS, PEGC : il n'y a pas d'acte de candidature, tous les collègues concernés sont automatiquement examinés. Il est utile de consulter, renseigner et compléter *i-prof*, et nécessaire de faire entériner et valider les éléments justificatifs ouvrant droit à bonifications éventuelles auprès du chef d'établissement.
- L'exercice d'au moins 6 mois de fonction en qualité de titulaire du nouveau corps ou grade est nécessaire pour bénéficier d'une retraite calculée sur la base du nouveau corps ou grade. En cas de stage, nécessité de demeurer en activité durant 18 mois au moins à compter du 01.09.2016 (plus, pour les collègues à temps partiel). Il ne faut en particulier pas atteindre la limite d'âge avant le 01.09.2017 (sauf bénéfice d'un recul de cette limite). ■

**LES DIFFÉRENTES NOTES DE SERVICE SONT À CONSULTER  
AUX BO N°48 DU 24 DÉCEMBRE 2015.  
REPORTEZ-VOUS AUSSI AUX CIRCULAIRES RECTORALES.**

## ACCÈS AUX CORPS DES CERTIFIÉS ET DES PROFESSEURS D'EPS PAR LISTE D'APTITUDE, DÉCRETS 72 ET 80

**Candidatures du 4 au 27 janvier 2016  
sur [www.education.gouv.fr/siap](http://www.education.gouv.fr/siap)**

**Accusés de réception et justificatifs au plus tard  
pour le 4 février 2016.**

### CONDITIONS DE RECEVABILITÉ :

- Être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps enseignant relevant du MEN en position d'activité, en CLM (Congé de Longue Maladie), CLD (Congé de Longue Durée), affecté dans l'enseignement supérieur, ou en position de détachement dans des fonctions enseignantes dans un établissement d'enseignement.
- **Autres cas :**
  - > Obligation de renoncer au détachement dans des fonctions non-enseignantes pour effectuer le stage ;
  - > titulaires en CLM/CLD, obligation de remplir les conditions d'aptitude physique à la date d'effet, et de faire effectivement le stage ;
- Être âgé de 40 ans au moins au 1<sup>er</sup> octobre 2016. **Attention :** les candidats qui atteindraient la limite d'âge (65 ans) avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017 ne peuvent être nommés stagiaires.

### CONDITIONS DE TITRES :

Les titres sont appréciés au 31 octobre

2015. Photocopies (simples) obligatoires, à joindre à la notice de candidature ou à l'accusé de réception. Les vérifications sont faites par les rectorats.

Vous devez faire acte de candidature dans la discipline à laquelle votre titre vous donne accès.

Vous pouvez toutefois être candidat dans une autre discipline, à condition de déterminer un des titres figurant à l'annexe de l'arrêté du 6 janvier 89 modifié, et de justifier lors du dépôt de candidature de 5 ans au moins d'exercice dans cette discipline.

Votre candidature doit en ce cas obtenir aussi l'avis favorable de l'Inspection. Vous pouvez également faire acte de candidature sur un autre titre ou diplôme permettant de se présenter aux concours externe et interne du CAPES ou au CAPET externe et acquis en au moins quatre ans d'études post-secondaires, ou sur une licence en 4 ans (droit, sociologie) si elle est homologuée comme maîtrise.

*Les enseignants nommés ministériellement*



© iStock - Onur Döngel

en documentation peuvent donc être candidats dans une autre discipline.

Les enseignants possédant une licence donnant accès à deux disciplines, y compris la discipline « documentation », doivent choisir l'une ou l'autre. Le stage, puis la réaffectation, se font dans la discipline retenue, avec donc changement définitif de discipline, en cas de promotion.

Les enseignants justifiant de deux licences et exerçant dans les deux disciplines peuvent être candidats dans les deux disciplines, en indiquant leur choix prioritaire.

➤ Les candidats à l'accès au corps des professeurs d'EPS doivent être titulaires de la licence STAPS ou du P2B. Sont également recevables sans condition de titre les candidatures des ChE d'EPS et des PEGC appartenant à une section comportant la valence EPS.

#### CONDITIONS DE SERVICE (AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2016) :

➤ Dix années au moins de services effectifs d'enseignement, dont au moins cinq accomplies en tant que fonctionnaire titulaire. En ce qui concerne les Chargés d'Enseignement d'EPS et les PEGC, ils doivent justifier respectivement d'au moins quinze et dix ans de tels services s'ils n'ont pas la licence STAPS ou l'examen probatoire du CA-PEPS (P2B).

#### Sont exclus du calcul :

> la durée du Service national;

- > le temps passé en qualité d'élève d'un IPES ou de tout établissement de formation, sauf si le candidat était antérieurement titulaire d'un autre corps enseignant relevant du ministère de l'Éducation nationale;
- > les services de CE-CPE, de surveillant général, de MI-SE;
- > les services de Professeur adjoint d'EPS stagiaire issu du concours;

#### Sont pris en compte :

- > les années de stage accomplies en situation (en présence d'élèves);
- > les services de lecteur ou d'assistant à l'étranger, si le candidat avait antérieurement la qualité de titulaire d'un corps enseignant relevant du MEN;
- > les services effectués au titre de la formation continue.

#### BARÈME :

➤ Le barème est constitué d'une note du recteur attribuée en fonction de l'échelon déte-nu dans le grade actuel, de points accordés en fonction de l'échelon détenu au 31 août 2015, de points liés à des situations spécifiques (affectation dans un établissement où les conditions d'exercice sont difficiles ou particulières, exercice de fonctions spécifiques) et de points liés aux diplômes et titres acquis au 31 octobre 2014.

**Pour connaître tous ces éléments en détail, consulter la NS n° 2015-217 du 17 décembre 2015 publiée au BO n° 48 du 24 décembre 2015. ■**

## HORS CLASSES : LES CRITÈRES

### L'EXPÉRIENCE

Le recteur doit, en principe, promouvoir ou proposer en priorité les agents les plus expérimentés et les plus qualifiés, notamment les lauréats du concours ayant atteint l'échelon le plus élevé de la classe normale, donc les collègues au 11<sup>e</sup> échelon de la classe normale. Le choix final qu'opérera le ministère suite à la CAPN comportera « une part significative » d'enseignants n'ayant pas encore atteint le 11<sup>e</sup> échelon. Les recteurs doivent aussi respecter un ratio hommes/femmes, en particulier pour la Hors Classe Certifiés, PLP, Professeurs d'EPS, CPE.

### LA NOTATION ET LA CARRIÈRE

- > note administrative et note pédagogique au 31 août 2015;
- > leur progression;
- > les avancements au grand choix et au choix.

### L'INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL

- > formateur;
- > enseignement en Supérieur, en Classes Préparatoires, en BTS, en Classes Européennes, en GRETA;
- > chef de travaux;
- > tutorat, conseiller pédagogique;
- > responsable d'un projet académique;
- > élaboration de sujets de concours ou d'examen, membre de jury de concours, appui à l'Inspection.

### L'IMPLICATION DANS LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

- > élaboration, et réalisation du projet d'établissement;
- > « animation » et coordination des équipes pédagogiques et éducatives;
- > participation aux conseils de classe et aux instances pédagogiques et éducatives de l'établissement;
- > participation aux activités éducatives organisées dans l'établissement, soutien et suivi des élèves, orientation, etc.;
- > accueil et dialogue avec les familles;
- > partenariat avec l'extérieur, les entreprises, les associations, les organismes culturels, scientifiques ou artistiques.

### LE PARCOURS PROFESSIONNEL

- > spécificité et difficulté des postes occupés [éducation prioritaire : Rep, Rep+, politique de la ville; poste à complément de service];
- > exercice dans plusieurs niveaux d'enseignement;
- > « mobilité géographique », « disciplinaire », « fonctionnelle »...

### LES FORMATIONS ET COMPÉTENCES

- > concours, admissibilité(s), titres et diplômes...
- > VAE, stage de reconversion, compétence TICE, Français Langue Étrangère, langues étrangères, enseignement hors discipline d'origine. ■

# HORS CLASSE DES AGRÉGÉS

**REPORTEZ-VOUS À LA NS 2015-212 DU 17 DÉCEMBRE 2015  
PUBLIÉE AU BO N° 48 DU 24 DÉCEMBRE 2015  
ET À LA CIRCULAIRE RECTORALE**

**Pour l'accès à la Hors Classe des Agrégés, il n'y a pas de candidatures. Les dossiers de tous les Agrégés promouvables (c'est-à-dire ayant atteint au moins le 7<sup>e</sup> échelon de la classe normale au 31.08.16) doivent obligatoirement être examinés par le recteur.**

## CE QUE VOUS AVEZ À FAIRE :

- Vérifier votre dossier *i-prof*, et en particulier que tous les éléments de votre situation administrative et professionnelle qui y figurent sont bien exacts, à jour, et complets;
- compléter au besoin, dès maintenant, les rubriques de ce dossier *i-prof* : affectations (en particulier en établissement relevant de l'éducation prioritaire : Rep ; Rep+, politique de la ville), stages, compétences TICE, Français Langue Étrangère, langues étrangères, titres, diplômes, activités de formation ou d'évaluation...;
- personnels « hors académie », détachés (en particulier dans le Supérieur ou à l'Étranger), mis à disposition : faire parvenir le curriculum vitae et une fiche d'avis (à télécharger sur SIAP) renseignée par le supérieur hiérarchique, au plus tard pour le 25 février 2016 au Bureau DGRH B2-4 – 72, rue Regnault – 75243 Paris Cedex 13;
- affectés en TOM/COM : transmettre au vice-recteur une édition papier du dossier *I-Prof* (curriculum vitae et fiche d'avis) complété, avec avis du chef d'établissement, également avant le 25 février 2015;
- les personnels affectés à Saint-Pierre-et-Miquelon relèvent des compétences de l'académie de Caen.

## LES MODALITÉS DE L'APPRÉCIATION PAR LE RECTEUR

Pour chaque promouvable, une appréciation portant sur la valeur, l'expérience et l'investissement professionnels devra être formulée par le recteur, après avis du chef d'établissement et de l'IPR.

Chaque chef d'établissement donnera donc, via *i-prof*, un avis sur tout Agrégé promouvable : Très Favorable (pour au maxi-

mum 20 % des avis...), Favorable, Réservé ou Défavorable (Très Favorable, Réservé et Défavorable étant obligatoirement accompagnés d'une motivation écrite).

Même système d'avis TRès Favorable, FAVorable, Réservé, DEFavorable et d'appréciation écrite par l'IPR. Critères : voir ci-dessus.

Chaque enseignant promouvable devra pouvoir prendre connaissance des avis émis sur son dossier par le chef d'établissement et l'IPR compétents dans « *un délai raisonnable* » avant la tenue de la CAPA.

Après ces avis, chaque recteur classera tout Agrégé promouvable en Exceptionnel (10 % au maximum des promouvables), Remarquable (20 % au maximum), Très Honorable, Honorable, Insuffisant, en s'appuyant sur les avis de l'IPR et du chef d'établissement, et sur les critères détaillés ci-dessus.

Après consultation de la CAPA, le recteur proposera à la CAPN au maximum 20 % de l'effectif des promouvables de son académie. Ces propositions doivent comprendre la totalité des professeurs qui ont atteint le dernier échelon de la classe normale depuis au moins 4 ans, et qui bénéficient de l'appréciation au moins *Très honorable* ainsi que l'ensemble des promouvables bénéficiant de l'avis Exceptionnel.

Les CAPA se tiendront en général en avril 2016 dans les rectorats et la CAPN est prévue pour les 28, 29 et 30 juin 2016 au ministère.

## LE BARÈME DE CLASSEMENT :

- Notation : maximum 100 pts
  - > Notes au 31.08.15.
  - > Affectés dans le second degré : note administrative sur 40+ pédagogique sur 60.
  - > Affectés dans le supérieur ou détachés : note sur 100.
- Parcours de carrière : maximum 155 pts (selon l'échelon au 31.08.16).

- > 7<sup>e</sup> échelon : 5 points ; 8<sup>e</sup> échelon : 10 points ; 9<sup>e</sup> échelon : 20 points ; 10<sup>e</sup> échelon : 40 points si obtenu à l'ancienneté et 80 points si obtenu au choix ou au grand choix. Ces points ne sont pas cumulables entre eux.
- > 11<sup>e</sup> échelon, non cumulable avec les précédents :
  - Si 3 ans ou moins dans le 11<sup>e</sup> : 70 points si obtenu à l'ancienneté et 120 points si obtenu au grand choix ou au choix.
  - Si 4 ans ou plus dans le 11<sup>e</sup> : 80 points si obtenu à l'ancienneté et 130 points si obtenu au grand choix ou au choix.
- > 4 ans ou plus dans ce 11<sup>e</sup> éch., 90 pts;
- > Les agents au 11<sup>e</sup> échelon l'ancienneté, s'ils ont accédé au 10<sup>e</sup> échelon au choix ou au grand choix dans le même corps, bénéficient de la bonification supplémentaire liée à l'avancement au choix ou au grand choix. Une année incomplète compte pour une année pleine.
- > Des points supplémentaires sont accordés si enseignement actuel ou passé d'au moins 5 ans, de façon continue, dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire : 20 points pour les établissements Rep et 25 points pour les établissements Rep+ et politique de la ville. Cette condition s'apprécie au 31 août 2016. La cartographie des établissements relevant de l'éducation prioritaire ayant été revue, il convient de distinguer plusieurs situations :
  - L'enseignant qui bénéficie déjà de cette bonification au titre des 5 ans d'exercice accomplis, de façon continue, dans un même établissement relevant de l'éducation prioritaire conserve ses droits acquis quel que soit le casement de cet établissement à la rentrée 2015;
  - L'enseignant qui a exercé dans un établissement qui fait l'objet d'un déclassement à la rentrée 2015 et continue d'y exercer sans avoir accompli la durée de service exigée de 5 ans pour se prévaloir de la bonification, conserve ses droits à en bénéficier dès lors qu'il aura enseigné au moins 5 ans de façon continue dans cet établissement.
  - L'enseignant qui par le fait d'une

mesure de carte scolaire quitte un établissement relevant de l'éducation prioritaire et/ou relevant de la politique de la ville avant d'avoir accompli la durée de service exigée de 5 ans pour se prévaloir de la bonification, conserve ses droits à en bénéficier dès lors qu'il est affecté dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire et/ou de la politique de la ville et qu'il aura enseigné au moins 5 ans de façon continue dans ces établissements.

- Parcours professionnel : maximum 155 pts;
  - > Exceptionnel 90 pts, Remarquable 60 pts, Très Honorable 30 pts, Honorable 10 pts, Insuffisant 0 pt;
  - > Des points supplémentaires sont accordés au titre du parcours professionnel aux enseignants qui ont obtenu un avis favorable ou très favorable de leur chef d'établissement et exercent leurs

fonctions dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire et/ou de la politique de la ville depuis au moins 5 ans, de façon continue : 20 points pour les établissements Rep et 25 points pour les établissements Rep+ et politique de la ville. Cette condition s'apprécie au 31 août 2016.

- L'enseignant qui a exercé dans un établissement qui fait l'objet d'un déclassement à la rentrée 2015 et continue d'y exercer sans avoir accompli la durée de service de 5 ans pour se prévaloir de la bonification, conserve son droit à en bénéficier dès lors qu'il dispose de 5 ans d'exercice de façon continue dans cet établissement;
- L'enseignant qui par le fait d'une mesure de carte scolaire quitte un établissement relevant de l'éducation prioritaire et/ou de la politique de la ville avant d'avoir accompli la durée de service exigée de 5 ans pour se

prévaloir de la bonification, conserve son droit à en bénéficier dès lors qu'il est affecté dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire et/ou de la politique de la ville et qu'il aura enseigné 5 ans de façon continue dans ces établissements ;

- L'enseignant qui exerce et a exercé dans un établissement nouvellement classé « éducation prioritaire » à la rentrée scolaire 2015 peut se prévaloir de la bonification dès lors qu'il aura enseigné au moins 5 ans de façon continue dans cet établissement. ■

**TOUTES LES FICHES DE SUIVI SYNDICAL  
POUR CES PROMOTIONS  
ET AVANCEMENTS SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR NOTRE SITE :  
[WWW.SNALC.FR](http://WWW.SNALC.FR)**

**RUBRIQUE FICHES DE SUIVI SYNDICAL**

# HORS CLASSE DES CERTIFIÉS, PROFESSEURS D'EPS, PLP, CPE

**REPORTEZ-VOUS À LA NS 2015-213  
DU 17 DÉCEMBRE 2015  
PUBLIÉE AU BO N° 48 DU 24 DÉCEMBRE 2015  
ET À LA CIRCULAIRE RECTORALE**

**L'accès à la Hors Classe des corps à gestion déconcentrée est du ressort des recteurs. Vous devez donc envoyer votre fiche syndicale au SNALC de votre académie.**

## CONDITIONS D'ACCÈS :

- Avoir atteint au moins le 7<sup>e</sup> échelon au 31.08.2016. Être en position d'activité, Mise à disposition, détachement, ou en TOM/COM.

## IL N'Y A PAS DE CANDIDATURE :

Chaque recteur est censé examiner la situation et la valeur professionnelle de tous les promouvables de son académie. Vous êtes simplement invité(e) à :

- Consulter, sur internet, votre dossier *i-prof*.
- Vérifier l'exactitude des éléments qui figurent dans ce dossier :

- > ancienneté, échelon, note administrative, note pédagogique...
- > affectations dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire où dans les établissements où les conditions d'exercice sont particuliers (Rep, Rep+, politique de la ville, établissement rural isolé, postes à complément de service, etc);
- > classes enseignées;
- > responsabilités pédagogiques;
- > stages, compétences TICE ou Français Langue Étrangère, Langues étrangères;

- > titres et diplômes;
- > activités dans la formation et l'évaluation.

- Compléter au besoin, dès maintenant, mettre à jour, et actualiser tous ces éléments.
- Remettre éventuellement à votre chef d'établissement les justificatifs des éléments, titres, diplômes, admissibilités... susceptibles d'être pris en compte, selon la circulaire rectorale. Consultez votre SNALC académique.

## BARÈME :

Il y a un barème différent pour chaque académie : chaque recteur retient, hiérarchise et « valorise », par barème élaboré en concertation avec les organisations syndicales, les éléments détaillés en Critères, (page précédente). Ce barème, dit « de classement », reste indicatif. Tout cela s'accompagne de l'avis des corps d'inspection et de l'avis du chef d'établissement.

## PEGC ET CH.E.D'EPS

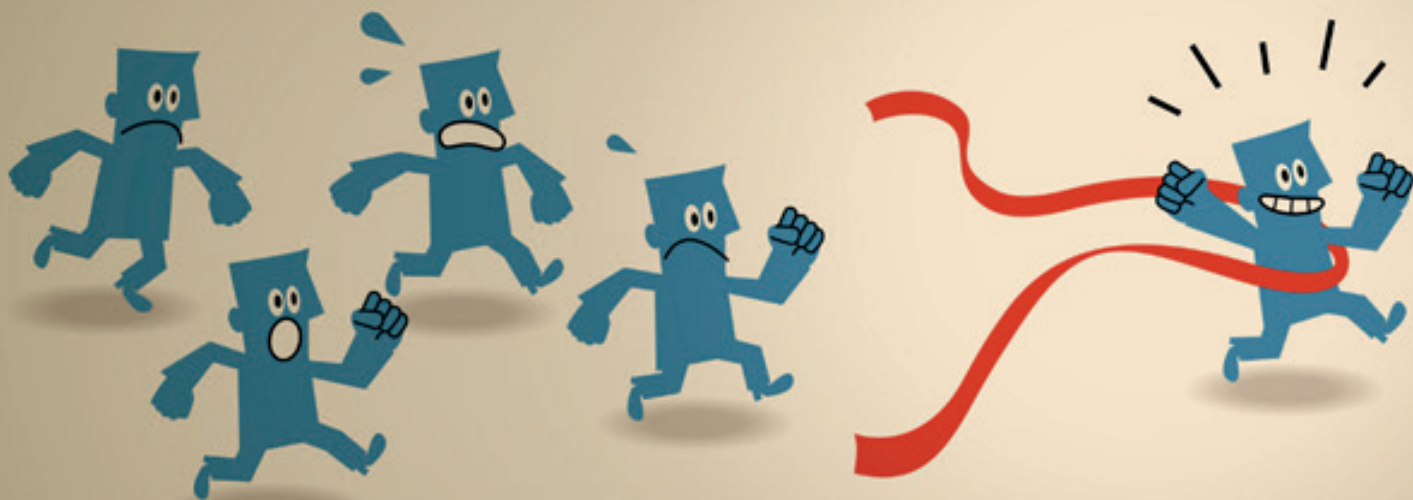
### CONDITIONS DE PROMOTION :

- > Être au moins au 7<sup>e</sup> échelon de la classe normale (au 31.08.2016).
- > Être en activité, affecté dans le supérieur, en position de détachement, ou mis à disposition Loi 1984.
- > Il n'y a plus de candidatures : tous les collègues promouvables doivent être examinés par le recteur. Votre dossier sera établi automatiquement dans l'application *siap/i-prof* : consultez ce dossier, vérifiez-le, complétez-le en suivant les conseils donnés ci-dessus pour la Hors Classe des Certifiés.

### BARÈME :

Désormais établi, éventuellement, par chaque recteur... Consultez votre SNALC académique. ■

Les deux avis peuvent s'exprimer sous forme de points de barème, à la discrétion de chaque recteur. Consultez, sur ce dispositif particulier à chaque rectorat, votre SNALC académique. ■



# ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS

**REPORTEZ-VOUS À LA NOTE DE SERVICE  
N° 2014-168 PUBLIÉE AU BO N° 47 DU 18 DÉCEMBRE 2014**

- Les candidatures et la constitution de dossiers se font uniquement via Internet entre le 4 et le 27 janvier 2016 au travers du portail de services *i-Prof* que l'enseignant soit affecté dans l'enseignement du second degré ou dans l'enseignement supérieur.

Les agents mis à disposition de la Polynésie française relèvent dorénavant de la même procédure.

Les candidats recevront à l'issue de la période d'inscription un accusé de réception dans leur messagerie *i-Prof*.

Les agents en position de détachement ou mis à disposition doivent faire parvenir au bureau des personnels enseignants du second degré hors académie (bureau DGRH B2-4), au plus tard pour le 3 février 2016, l'imprimé (fiche d'avis), dûment renseigné et visé par leur supérieur hiérarchique. Cette fiche est téléchargeable sur Siap.

Les agents affectés à Wallis-et-Futuna au moment du dépôt de leur dossier doivent transmettre, une fois leur dossier complété par leurs soins dans l'application *i-Prof*, une édition papier de ce dernier, revêtue de l'avis de leur chef d'établissement au vice-recteur de Wallis-et-Futuna. Ce dernier formule un avis sur chacun des dos-

siers et les transmet au bureau DGRH B2-4 au plus tard pour le 4 février 2016.

- Candidature ouverte aux Certifiés, PLP, Professeurs d'EPS ayant cette qualité au 31 décembre 2015, âgés de 40 ans au moins au 01.10.2016, et justifiant à cette même date d'au moins dix ans de services effectifs d'enseignement, y compris stage, privé sous contrat, documentation en CDI, formation continue, temps partiel, lecteur ou assistant à l'Étranger (si déjà titulaire) ou de chef de travaux, dont au moins cinq ans dans leur corps.
- Certifiés d'une discipline sans Agrégation et PLP : candidature dans la discipline dans laquelle ils détiennent le diplôme le plus élevé, sauf avis circonstancié de l'IPR.
- Il est obligatoire de saisir sur *i-prof* (menu : les Services) :
  - > une « lettre de motivation » « analysant » et « valorisant » les étapes et choix de sa carrière et ses expériences professionnelles, mettant en évidence les compétences acquises, exposant ses « aspirations » et ses projets pédagogiques ou éducatifs... En particulier, le projet d'exercer de nouvelles fonctions, ou de recevoir une nouvelle affectation dans un autre type de poste ou d'établissement.

> un « curriculum vitae » : situation individuelle, formation, mode d'accès au grade, itinéraire professionnel, activités éducatives... Voir modèle en annexe au BO n° 48 du 24 décembre 2015.

- Les propositions du recteur doivent privilégier :
  - > la notation et sa progression,
  - > les rythmes des avancements d'échelon,
  - > les promotions de corps et/ou de grade,
  - > les affectations actuelles ou passées en établissement où les conditions d'exercice sont difficiles (éducation prioritaire),
  - > conseiller pédagogique, tutorat, formateur, mission académique,
  - > engagement et rayonnement « hors de la classe ».
- Le classement par le recteur des dossiers de candidatures se fera en tenant compte des avis du chef d'établissement et de l'IPR. Ces avis se déclinent en 4 degrés : Très favorable, Favorable, Réservé et Défavorable.
- Le recteur transmet ses propositions à l'administration centrale après consultation de la CAPA qui se tiendra dans les rectorats en mars-avril 2016. La décision finale sera prise par le Ministre après avis du groupe des inspecteurs généraux de l'Éducation nationale de la discipline concernée et consultation de la CAPN prévue les 18, 19 et 20 mai 2016 au ministère. ■



# ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT D'EPS

## Intégration au titre des décrets de 70 et 89.

### BARÈME :

10 pts par échelon atteint au 31.08.2015.

### Priorité donnée, par ailleurs, aux agents exerçant en « ambition réussite »...

➤ Candidature à saisir sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), module SIAP, entre le 4 et le 27 janvier 2016 au plus tard, accusé de réception et justificatifs pour le 4 février.

### CONDITIONS :

- être en activité, en mise à disposition ou en détachement,
- au moins cinq ans dans les services publics au 1<sup>er</sup> octobre 2016,

➤ exercer pour l'année de stage 2016-2017 des fonctions enseignantes dans un établissement d'enseignement,

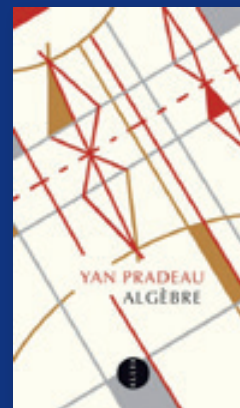
➤ aucune condition d'âge, sauf ne pas atteindre les 65 ans avant le 01.09.2017 pour pouvoir effectuer l'année de stage obligatoire.

Si par ailleurs candidature aussi au titre de la Liste d'Aptitude décrets de 72 et 80 (voir page 8 : indiquer impérativement la priorité choisie entre les deux candidatures, vérifier qu'elle est bien exprimée sur l'accusé de réception). ■

## ALGÈBRE

YAN PRADEAU

En librairie le 7 janvier



144 pages - 7,50 €

**A**vec la pugnacité d'un véritable enquêteur, Yan Pradeau tente dans ce récit à la croisée de l'autobiographie et du roman de comprendre comment on devient Alexandre Grothendieck, mathématicien de génie. Enfant déjà, celui qui est aujourd'hui considéré comme le refondateur de la géométrie algébrique se trouve sur la piste de la découverte

du nombre Pi. A l'âge de 20 ans, il résout en quelques mois quatorze problèmes demeurés jusqu'ici irrésolus. De tous les mathématiciens du siècle, il est celui qui s'avère seul capable de généraliser un problème, d'apercevoir avec recul et démonter les liens possibles entre des figures mathématiques. Ce fils d'anarchistes, dont le père a péri à Auschwitz et la mère a succombé à une tuberculose contractée dans les camps, est féroce revêche à toute autorité et farouchement solitaire.

**CE SONT DES CHERCHEURS, ALORS ILS CHERCHENT... ET SOUVENT ILS TROUVENT. ALEXANDRE PLUS QUE LES AUTRES.**

En 1966, il refuse la très convoitée médaille Fields. Un temps enseignant au Collège de France, il est à compter de 1973 professeur à l'université de Montpellier. Mais il choisit de rompre rapidement avec le milieu scientifique pour vivre reclus en Ariège au début des années 1990, avant de tirer sa révérence en novembre 2014.

Se détachent sous la plume alerte de l'écrivain la silhouette, puis-sante, de l'homme, son histoire personnelle et ses idéaux, et avec elle un siècle entier. Car Yan Pradeau ne retrace pas seulement la vie du mathématicien : il nous entraîne dans le tourbillon d'une époque, dans des milieux réputés fermés, qui apparaissent soudain dans toute leur vérité sous les yeux du lecteur. Entre le récit d'une vie et la grande histoire gravée sur le papier avec la finesse du burin et la phrase qui claque sans concession tel un couperet, cet *Algèbre* tient de la saga familiale comme de la grande histoire, depuis les camps de la mort jusqu'à nos jours. ■

*Né en 1969, Yan PRADEAU est professeur de mathématiques, musicien, chansonnier, poète, saxophoniste, journaliste musical, réalisateur de courts-métrages, photographe et a enregistré deux disques en tant que leader du groupe Malakoff. Et s'avère aussi écrivain avec *Algèbre*, son premier roman. Il vit à Paris.*

Éditions Allia - 16, rue Charlemagne - 75004 Paris  
01 42 72 77 25 - [allia@editions-allia.com](mailto:allia@editions-allia.com)  
contact : Marjorie Ribant

## CLASSE EXCEPTIONNELLE

### CONDITIONS :

> Sont promouvables les Chargés d'Enseignement d'EPS ou les PEGC, au moins au 5<sup>e</sup> échelon de la Hors Classe au 31.08.2015, y compris stagiaires dans d'autres corps.

### MODALITÉS :

> Pas de candidatures, tous les promouvables doivent être examinés. Dossier à consulter, vérifier et compléter sur *i-prof*.

### BARÈME :

> Consulter la circulaire rectorale. ■



© iStock - bgblue

# INSPECTION DES ENSEIGNANTS DANS LE PREMIER DEGRÉ

Par **Christophe GRUSON**, Responsable national en charge du premier degré.

**Elle a vocation à guider l'enseignant dans sa pratique afin d'assurer les meilleurs progrès aux élèves. Elle est censée reconnaître le sérieux et l'implication en favorisant l'accélération du passage des échelons avec en perspective, la hors classe. Et pourtant, même les plus expérimentés l'appréhendent. Le SNALC met les pieds dans le plat de l'inspection.**

**D**ans le premier degré, un enseignant est inspecté environ une fois tous les trois ans. L'inspecteur lui attribue alors une note comptant pour l'avancement (pas de note administrative).

vaux d'élèves, les progressions, l'attitude de l'enseignant, le contenu de la leçon, la salle de classe, le contenu des armoires, le numérique...

Difficile d'accueillir l'inspecteur avec sérénité.

### FRUSTRATION

**Même si très souvent, l'inspection d'un enseignant conscient se passe relativement bien, ce n'est pas toujours vrai.**

Il arrive parfois que l'entretien soit traumatisant et que certains enseignants (pourtant méritants), démunis à l'écoute de propos blessants, en sortent brisés moralement et complètement démotivés. Parce qu'après tout, une inspection à un instant T ne révélera jamais le réel travail fourni par l'enseignant...

### DÉCEPTION

**Un grand sentiment de solitude, c'est ce qu'ont ressenti les enseignants face au manque d'accompagnement** lors de la sortie des programmes de 2002, idem en 2008. Nous n'espérons pas mieux en 2016.

Les textes alambiqués, les objectifs flous et les choix pédagogiques hypothétiques poussent beaucoup de collègues à s'adapter progressivement aux nouvelles consignes plutôt que de risquer d'y perdre son latin. D'autres préfèrent attendre : « Dans 5 ans ça changera ! ». **Ainsi plusieurs générations de programmes se croisent** dans nos écoles et nombre d'enseignants doutent : « Suis-je réellement dans les clous ? ».

De plus, tous les 3 ou 4 ans arrive un nouvel IEN avec ses priorités pédagogiques et toquades. Va-t-il se centrer sur les tra-



### L'INDIVIDU DERRIÈRE L'INSPECTEUR

L'inspection générale demande à chaque IEN environ 90 inspections par an, soit 3 par semaine. Les préparations, observations, entretiens et rédactions requièrent au moins 24 h sur la semaine. A cela s'ajoute

une charge de travail considérable (Circulaire 2009-064 du 19 mai 2009) : pilotage pédagogique, management, conseil, missions liées à la circonscription...

Par manque de temps, beaucoup d'IEN privilégient les évaluations d'écoles afin de conseiller les collègues plutôt que les inspecter, mais ces dernières restent moins bien accueillies que les inspections individuelles. Néanmoins, du fait de l'inspection triennale, la séance observée est souvent surjouée et ce qui devait être un échange objectif sur des pratiques pédagogiques se transforme parfois en jeu de rôle. En effet, ces inspections n'étant pas fréquentes, la peur de « se rater » reste présente.

### VERS UNE ÉVALUATION PLUS JUSTE

La SNALC a toujours défendu l'existence des corps d'inspection et le principe même de l'inspection pédagogique. Avec une augmentation de leur nombre et un allègement de leurs missions, les inspecteurs pourraient assurer une visite par an et par enseignant, dans une démarche bien plus formative. L'inspecteur ne serait plus l'individu qui passe une fois toutes les x années et qui génère du stress, mais un référent que l'on a l'habitude de cotoyer. Et vers qui l'on se tourne facilement en cas de questionnement.

L'équipe de circonscription, renforcée elle aussi et recentrée sur sa mission de conseil, pourrait organiser des visites en parallèle et proposer des formations correspondant aux réelles difficultés rencontrées sur le terrain.

**On évaluerait alors plus aisément l'aptitude à mener à bien notre mission sur le long terme.**

Une évaluation plus objective permettrait à la fois de reconnaître l'investissement des collègues méritants et d'apporter des réponses aux enseignants en difficulté, mais aussi de proposer d'autres voies d'évolution à ceux qui ont envie ou besoin. ■



# BULLETIN D'ADHÉSION

(PAIEMENT PAR CHÈQUE)

**snalc**  
FGAF

À remplir et à renvoyer avec votre règlement intégral (max. 3 chèques)  
à SNALC - 4 rue de Trévise - 75009 PARIS

**PUISSANT :** Avec **16 commissaires paritaires nationaux** toute l'année à votre service sur Paris, et près de **300 commissaires paritaires académiques** siégeant pour tous les corps dans toutes les académies, **le SNALC-FGAF est le 2<sup>ème</sup> syndicat de l'enseignement secondaire en voix et en sièges** (ainsi que pour les **PRAG** et les **PRCE**).

**INDÉPENDANT :** Le SNALC **est le seul syndicat représentatif** (<http://www.snalc.fr/national/article/1092/>) dont la confédération ne perçoit **aucune subvention d'état** (voir tableau édifiant sur [www.snalc.fr](http://www.snalc.fr)).

Académie de .....  Adhésion  Renouvellement

M.  Mme **NOM D'USAGE ET PRÉNOM :** .....

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

CP : ..... / ..... / ..... / ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Portable : .....

Courriel : ..... Conjoint adhérent : M. Mme .....

**Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire (revue du SNALC – FGAF) :**

Uniquement par voie électronique (mail)  Uniquement par courrier papier  Par mail ET par courrier

**CORPS** (Agrégré, Certifié, P.E, CPE, Saenes etc.) : ..... **GRADE :**  Classe normale  Hors-Classe

**DISCIPLINE :** ..... **Éch.** ..... Depuis le ..... / ..... / .....

Stagiaire  TZR  CPGE  PRAG  PRCE  STS  Sect. Int.  Chef de T.  ESPE  CNED  GRETA

**ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE** (si Privé s/c, cochez la case  ) : .....

Code établissement : .....

**Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC dans mon établissement (S1)**

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. **La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 / Règlement intérieur art. 2.II).**

**Je joins un règlement d'un montant total de :** ..... €  
(voir 2<sup>ème</sup> page) **par chèque à l'ordre du SNALC.**

Date et Signature (**indispensables**) :



**ENCORE PLUS FACILE ! ADHÉREZ PAR CARTE BANCAIRE  
OU PAR PRÉLÈVEMENTS MENSUALISÉS  
SUR LE SITE NATIONAL DU SNALC ([www.snalc.fr](http://www.snalc.fr)).**

**Plus de courrier ni de chèque ou de RIB à envoyer,  
c'est simple, immédiat, et totalement sécurisé.**

# LE SYNDICAT LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Le **SNALC-FGAF**, syndicat puissant et représentatif de tous les personnels, **vous offre l'Assistance et la Protection Juridiques pénales** (agressions, diffamation, harcèlement, ...) assurées par la GMF **pour une économie nette d'impôts de 35 € incluse dans votre adhésion**, ainsi que de nombreuses réductions auprès de nos partenaires (culture, voyages, assurances, hi-fi... : bouton « Avantages SNALC » réservé aux adhérents sur le site).

## PROFESSEURS AGRÉGÉS (dont PRAG), CERTIFIÉS (dont PRCE) et de CHAIRE SUPÉRIEURE (Gestions **NATIONALE** et **ACADÉMIQUE** de votre carrière)

Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF	Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF
<b>AGRÉGÉS Classe Normale</b>			<b>CERTIFIÉS, Classe Normale</b>		
3-4	190 €	29,60	3-4	160 €	19,40
5	200 €	33	5	170 €	22,80
6	210 €	36,40	6	180 €	26,20
7	220 €	39,80	7	190 €	29,60
8	230 €	43,20	8	200 €	33
9	235 €	44,90	9	210 €	36,40
10	245 €	48,30	10	220 €	39,80
11	250 €	50	11	230 €	43,20
<b>CHAIRES SUP / AGRÉGÉS Hors Classe</b>			<b>CERTIFIÉS Hors Classe</b>		
1 à 6	265 €	55,10	1 à 7	245 €	48,30

SITUATIONS PARTICULIÈRES :	
Disponibilité, Congé parental	60 €
STAGIAIRES :	70 € (assurance comprise !)
CLM, CLD, Retraités :	125 €
Autres UNIVERSITAIRES :	envoyer un mail à <a href="mailto:tresorinternational@snalc.fr">tresorinternational@snalc.fr</a>

**\*CRÉDIT D'IMPÔTS (REÇU FISCAL).**  
Vous déduisez 66 % du montant de votre cotisation de vos impôts ou êtes crédités de ces 66 % si vous n'êtes pas imposable.

## AUTRES CORPS À GESTION ESSENTIELLEMENT DÉCONCENTRÉE (« MOINS COÛTEUSE »)

Catégorie (tous grades et échelons)	À régler	Coût réel après impôts* et GMF
PLP, P.EPS, CE.EPS, CPE, PEGC, PROFESSEURS DES ÉCOLES CHEFS d'ÉTABLISSEMENT, IA.IPR / IEN PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaenes), SOCIAUX et de SANTÉ	90 €	30,60 €* - 35 € (GMF) « = » L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !
Adjoints administratifs (Adjaenes) CONTRACTUELS, Vacataires, M.A, Assistants Éducation, AVS, AESH	60 €	20,40 €* - 35 € (GMF) « = » L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !

**RÉDUCTIONS :** Couples d'adhérents - 25 % pour chacun /// Mi-temps - 40 % /// Autres temps partiels et congés formation - 20 %  
**SUPPLÉMENTS :** Salaires majorés Etranger /// Outre-Mer : + 35 € /// Biadmissibles et chevrons Agrégés HClasse : + 7 €  
**ADHÉRENTS BIENFAITEURS :** Vous pouvez aider le SNALC et ajouter tout montant à votre cotisation (**fiscalement déductible**).

# COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

<b>AIX - MARSEILLE</b> M. Thierry TIRABI	<b>SNALC - 393 Chemin Saint Donat, 84380 MAZAN</b> - snalc.am@laposte.net - http://www.snalc.org/ - 09 51 52 98 08 - 06 12 02 25 23
<b>AMIENS</b> M. Martial CLOUX	<b>SNALC - 26 rue J-J.Rousseau, 02200 SOISSONS</b> - martial.cloux@wanadoo.fr - www.snalc.fr/amiens - 06 22 05 02 27
<b>BESANÇON</b> Mme Sylvie PRÉVOT	<b>SNALC - 13 rue du Ballon, 90300 OFFEMONT</b> - snalc.besancon@gmail.com - www.facebook.com/snalcbesancon - www.snalc.fr/besancon - 06 33 26 99 13
<b>BORDEAUX</b> Mme Marie-Thérèse ALONSO	<b>SNALC - 43 avenue Galliéni, 33500 LIBOURNE</b> - snalc.bx.vp1@gmail.com - www.snalc.fr/bordeaux - 05 57 25 91 09
<b>CAEN</b> M. Henri LAVILLE	<b>SNALC - 4 Av. Jeanne d'Arc, 14000 CAEN</b> - snalc.bn@wanadoo.fr - www.snalc.fr/caen - 02 31 52 13 66
<b>CLERMONT FERRAND</b> Mme Nicole DUTHON	<b>SNALC - 9 bis Route de la Beauté, 63160 BILLOM</b> - jm-n.duthon@wanadoo.fr - www.snalc.fr/clermont - 06 75 94 22 16 - 06 69 04 05 11 - 06 88 18 28 44
<b>CORSE</b> M. Lucien BARBOLOSI	<b>SNALC - Plaine de Peri, Villa Bianca, 20167 PERI</b> - charlydb017@aol.com - 06 80 32 26 55
<b>CRÉTEIL</b> M. Loïc VATIN	<b>SNALC S3 CRÉTEIL - 4 rue de Trévis, 75009 PARIS</b> snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.fr/creteil - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27 - Mutation : snalc.creteil.mutation@gmail.com
<b>DIJON</b> M. Maxime REPPERT	<b>SNALC - 16 Rue du Général Delaborde, 21000 DIJON</b> snalc.dijon@gmail.com - www.snalc.fr/dijon - 06 60 96 07 25 - 03 80 45 50 12 - 06 62 72 66 37 (VP Mme MORARD)
<b>GRENOBLE</b> M. Grégory CORPS	<b>SNALC - 37 place St-Bruno, 38000 GRENOBLE</b> gregory.corps.snalc@gmail.com - www.snalc.fr/grenoble - 07 50 46 48 66 - 06 27 57 92 50 (PLP) - 06 31 91 50 68 (Stagiaires) - 06 42 97 67 65 (Administratifs)
<b>LILLE</b> M. Benoît THEUNIS	<b>SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN</b> - snalc.lille@orange.fr - http://snalc.lille.free.fr - 03 28 42 37 79 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78
<b>LIMOGES</b> M. Frédéric BAJOR	<b>SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC</b> f.bajor@gmail.com - snalc.limoges.free.fr - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1 <sup>er</sup> degré : 06 89 32 68 09
<b>LYON</b> M. Christophe PATERNA	<b>SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE</b> snalc-lyon@orange.fr - http://snalc.lyon.free.fr/ - 06 32 06 58 03 - Secrétaire : 06 08 43 31 12 - am.legallopieu@snalc.fr
<b>MONTPELLIER</b> M. Karim EL OUARTI	<b>SNALC - 37 bis rue de la Cerdagne, 66000 PERPIGNAN</b> - presi-montpellier@gmail.com - snalcmontpellier.fr - 06 43 68 52 29 VP : s.daho@laposte.net - 06 27 80 77 28 - Déléguée rectorat : salima.goujidad@gmail.com - 06 40 12 95 54
<b>NANCY - METZ</b> Mme Anne WEIERSMÜLLER	<b>SNALC - 3 avenue du XX<sup>ème</sup> Corps, 54000 NANCY</b> - snalc.lorraine@orange.fr - http://snalc.fr/nancy-metz - 03 83 36 42 02 - 06 76 40 93 19
<b>NANTES</b> M. Hervé RÉBY	<b>SNALC - 38 rue des Ecachoirs, 44000 NANTES</b> snalc.acad.nantes@wanadoo.fr - www.snalc.fr/nantes - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : laurence-bonini@orange.fr
<b>NICE</b> Mme Dany COURTE	<b>SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, 06600 ANTIBES</b> s3@snalc-nice.fr - www.snalc-nice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84 - snalc.83@free.fr
<b>ORLÉANS - TOURS</b> M. François TESSIER	<b>SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON</b> - snalc.orleanstours@wanadoo.fr - www.snalc.fr/orleans-tours - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26
<b>PARIS</b> Mme Fabienne LELOUP	<b>SNALC S3 Paris - 4 rue de Trévis, 75009 PARIS</b> - floupsnalc@yahoo.fr - www.snalc.fr/paris 06 59 96 92 41 - 01 40 22 09 92 - 06 98 40 71 98 - 06 56 79 14 86 - Secrétaire : Christophe REPPLINGER - snalcparissecretariat@gmail.com
<b>POITIERS</b> M. Toufik KAYAL	<b>SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR</b> toufickayal@wanadoo.fr - www.snalc.fr/poitiers - 05 49 56 75 65 - 06 75 47 26 35 - 06 29 99 28 26
<b>REIMS</b> M. Thierry KOESSLER	<b>SNALC - 12 place Hélène Boucher, 51100 REIMS</b> - snalc-reims@laposte.net - www.snalc.fr/reims - 06 50 51 19 60 - 09 51 57 00 86
<b>RENNES</b> Mme Brigitte AYALA	<b>SNALC - 20 les Riass, 35470 BAIN-DE-BRETAGNE</b> - snalc.35@orange.fr - www.snalcennes.org - 09 63 26 82 94
<b>LA RÉUNION</b> M. Jean-Louis PRADEL	<b>SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION</b> 0262 21 70 09 - 0262 21 37 57 - 0692 87 68 44 - 0692 77 61 00 - snalcreeunion974@gmail.com - www.snalc-reunion.com
<b>ROUEN</b> M. Pascal THIELL	<b>SNALC - 4 Rue du manoir, 76980 VEULES LES ROSES</b> - snalcrouen@yahoo.fr - www.snalc.fr/rouen - 02 35 97 55 06 - 06 13 10 46 02
<b>STRASBOURG</b> M. Jean-Pierre GAVRILOVIC	<b>SNALC - 5 a boulevard du président Edwards, 67000 STRASBOURG</b> snalc-strasbourg@snalc.fr - www.snalc.fr/strasbourg - 07 81 00 85 69 - 03 89 25 53 24
<b>TOULOUSE</b> M. Jean-François BERTHELOT	<b>SNALC - 30 Place Mage, 31000 TOULOUSE</b> - snalc.toulouse@gmail.com - www.snalc.fr/toulouse - 05 61 55 58 95
<b>VERSAILLES</b> M. Frédéric SEITZ	<b>SNALC Versailles - 4 rue de Trévis, 75009 PARIS</b> snalc.versailles@gmail.com - www.snalc.fr/versailles - 01 47 70 96 90 - 06 95 16 17 92 - 06 95 33 13 45
<b>DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER</b> M. Frantz Johann VOR DER BRÜGGE	<b>SNALC DETOM - 4 rue de Trévis, 75009 PARIS</b> - etrangeroutremer@snalc.fr - http://snalc.det.etom.free.fr - 06 88 39 95 48 - 01 47 70 00 55

DPT	RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX	DPT	RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX	DPT	RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX
03	anmounal@aol.com - 06 83 49 08 71	35	snalc.35@orange.fr - 09 63 26 82 94	80	philippe.trepagne@dbmail.com - 09 73 82 67 93
09	eric.vansoen@wanadoo.fr - 06 25 37 32 08	39	chambaretagnes@aol.com - 03 84 24 73 87	81	thierry.boulain@gmail.com - 06 75 92 96 97
11	sebastien.deleigne@gmail.com - 06 77 40 15 14	43	gilles.defours@orange.fr - 07 87 87 99 25	82	balayer@gmail.com - 06 81 37 08 73
12	pierre@vano.me - 06 80 59 37 23	46	rouchdominique@hotmail.com - 06 03 28 86 11	87	ogfrederic@orange.fr - 06 84 40 04 58
14	snalc-sd14@orange.fr - 02 31 73 72 02	48	herverrossignol.snalc.lozere@gmail.com - 06 31 18 20 03	971	snalc.guadeloupe@orange.fr - 06 90 32 48 52
15	bradley.roussel@wanadoo.fr - 04 71 68 20 01	50	snalc-s2-50@orange.fr - 06 31 44 15 30	972	jp.pouget@hotmail.fr - 05 96 75 51 68
19	christophe_nouaille@orange.fr - 06 01 92 26 68	56	snalc.56@gmail.com - 06 16 45 29 03	973	mickael.richardson@gmail.com - 06 94 40 47 89
20B	anne-marie.cirelli@wanadoo.fr - 06 87 33 55 71	61	rpiquet@aol.com - 02 33 28 49 21	975	urdajosy@cheznoo.net
22	stephane.goutiers@yahoo.fr - 06 71 23 90 11	63	chantal.vautrin@wanadoo.fr - 06 25 26 79 59	976	thierrycomte@yahoo.fr - 06 39 27 55 42
25	seb.vieille@wanadoo.fr - 06 61 91 30 49	65	arnile@club-internet.fr - 06 89 35 02 68	986	isabelle.bouche81@gmail.com
29	snalc.29@gmail.com - 06 16 45 29 03	66	nmdulac@gmail.com - 06 61 96 29 75	987	presidentsnalcpcf@gmail.com - (00 689) 21 84 42
30	samya.hasini@sfr.fr - 06 86 77 60 85	67	hirth@hotmail.com - 06 23 19 78 44	988	claudie.leberre@canl.nc
31	sylvie_compte_sastre@dbmail.com - 06 74 05 29 80	68	efumasoli@gmail.com - 06 74 53 95 73	Autres DPT	Cf. coordonnées académie
32	herve.garlet@wanadoo.fr - 06 13 03 00 71	73	bernard.levy73@gmail.com - 07 50 84 62 64		
34	chloedebay.snalc34@gmail.com - 06 62 50 80 15	74	a.mugnier.snalc@gmail.com - 07 50 83 34 92		

# snalc

*Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.*



***Réforme du collège  
26 JANVIER : TOUS EN GRÈVE !***

**PRIX  
DU MÉPRIS  
2016**

**Laguittard**

info@snalc.fr - www.snalc.fr - @snalc\_FGAF

**INDÉPENDANT LAÏC HUMANISTE PROGRESSISTE SANS COMPROMISSION**